



## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 4 mai 2017

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 janvier 2017 et des 16, 17 et 28 mars 2017
2. 7093 Projet de loi sur l'exportation et l'utilisation des ressources de l'espace
  - Présentation du projet de loi
  - Désignation d'un rapporteur
3. Echange de vues avec Monsieur le Ministre sur
  - a) un "rapprochement éventuel par Eutelsat de la SES" (demande du groupe CSV du 21 novembre 2016);
  - b) une meilleure protection des consommateurs face au renchérissement des tarifs et frais bancaires (demande du groupe CSV du 9 février 2017)

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gérard Anzia, M. Fränk Arndt, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Joëlle Elvinger, Mme Simone Beissel, M. Félix Eischen, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

M. Marc Baum, observateur

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Mario Grotz, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Léon Gloden

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 janvier 2017 et des 16, 17 et 28 mars 2017**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

**2. 7093 Projet de loi sur l'exportation et l'utilisation des ressources de l'espace**

**- Présentation du projet de loi**

Il est rappelé qu'une présentation générale de la visée de ce projet de loi a déjà eu lieu, bien avant son dépôt, en Commission de l'Economie.<sup>1</sup>

Le 7 avril 2017, le Conseil d'Etat a rendu son avis. Dans ses considérations générales, celui-ci développe des réflexions assez critiques face à cette initiative législative.

Partant, Monsieur le Ministre est invité à ne pas se limiter à une présentation du texte déposé, mais à prendre également position par rapport à ces considérations générales du Conseil d'Etat.

Monsieur le Ministre signale que son administration a déjà préparé, article par article, des réactions aux observations du Conseil d'Etat et fait distribuer un tableau synoptique juxtaposant le libellé initial, un libellé amendé et des explications y relatives. Idéalement, la Commission de l'Economie entamerait directement l'examen conjoint des articles du projet de loi et des observations et propositions afférentes. L'orateur insiste, compte tenu du grand intérêt international suscité par ce texte, sur une poursuite rapide des travaux législatifs, importante d'un point de vue de la crédibilité de cette initiative économique et de l'« image » du pays et de ses institutions.

*Débat :*

Le groupe parlementaire CSV rappelle qu'il partage l'ambition de créer un secteur économique orienté vers l'exploitation des ressources de l'espace. Il considère néanmoins peu sérieux de vouloir examiner et donner « à chaud » son aval à des propositions d'amendements qui ne viennent que d'être distribués et dont l'enjeu semble complexe. Il demande ainsi à ce que la commission se donne le temps nécessaire pour discuter d'abord sur les réflexions générales du Conseil d'Etat et les nombreuses questions politiques et juridiques inhérentes à cette initiative législative. Partageant toutefois l'avis de Monsieur le Ministre quant à un traitement prioritaire de ce projet de loi, le groupe CSV propose que la prochaine réunion soit dédiée exclusivement à l'examen, article par article, des réponses concrètes à donner aux observations du Conseil d'Etat.

Cette intervention rencontre un écho positif.

*Conclusion :*

---

<sup>1</sup> Voir le premier point du procès-verbal de la réunion du 4 février 2016.

La prochaine réunion de la Commission de l'Economie sera exclusivement consacrée à l'examen conjoint des articles et observations y relatives du Conseil d'Etat et l'approbation de propositions d'amendements afférentes.

#### *Etat de la Nation et « space mining »*

Monsieur le Ministre rappelle qu'une série de questions au sujet de l'initiative « space mining » du Gouvernement a déjà été soulevée lors du récent débat public sur l'état de la nation. A ce moment, et d'un commun accord, il a été décidé de reporter les explications demandées à la présente réunion qui était déjà convoquée. Raison pour laquelle l'orateur s'offusque d'un article publié par le groupe CSV après ce débat que l'orateur cite comme suit : « ...auch beim Space Mining bleibe die Regierung viele Antworten schuldig, ganz besonders was die rechtliche und finanzielle Umsetzung anbelange... ».

#### *Business model*

Monsieur le Ministre rappelle que les retombées économiques espérées de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique se déclinent à court, à moyen et à long terme :

- à *court terme* : tout ce qui a trait à l'observation de la planète terre, c'est-à-dire des activités commerciales qui s'effectuent déjà ou sont actuellement déjà réalisables ;
- à *moyen terme* : *refueling* et réparation de satellites, navettes ou stations spatiales, collecte de déchets, génération d'eau et de carburants dans l'espace, etc. ;
- à *long terme* : extraction de minéraux sur des corps célestes et leur transport sur terre.

#### *Position du Conseil d'Etat*

Tandis qu'il peut partager l'analyse du Conseil d'Etat, Monsieur le Ministre souligne qu'il ne partage nullement les conclusions que celui-ci en tire. En effet, à ce stade, aucune base légale internationale n'existe prévoyant l'exploitation des ressources de l'espace, ni l'interdisant et c'est précisément ce vide juridique qui amène le Luxembourg, en tant qu'Etat souverain, à créer sa propre base légale. Par ailleurs, les Etats-Unis ont réagi de la même manière à l'évolution technologique et économique dans le secteur spatial. L'objectif est de garantir la sécurité juridique pour les entreprises et investisseurs susceptibles de se lancer dans les activités évoquées.

L'orateur rappelle qu'avant de rédiger ce projet de loi, des experts universitaires internationaux en la matière ont été consultés. La rédaction concrète de ce dispositif a été réalisée avec le concours direct d'un membre<sup>2</sup> de l'*advisory board* mis en place pour accompagner ce processus.

Monsieur le Ministre tient toutefois à attirer l'attention à une différence notable du texte luxembourgeois par rapport au texte US-américain : contrairement au dispositif des Etats-Unis, celui du Luxembourg met en place un régime d'agrément. Ceci afin d'exclure dès le départ certaines entreprises ou activités spatiales risquant d'être problématiques pour le Luxembourg. Chaque entreprise souhaitant profiter du cadre légal luxembourgeois doit disposer d'une

---

<sup>2</sup> L'avocat Jean-Louis Schiltz.

autorisation pour chaque projet individuel qu'elle entend réaliser. Cette autorisation est soumise à une série de conditions préalables (articles 5 à 12 du projet de loi). Cet aspect de la future loi permettra d'éviter une série de critiques potentielles face aux ambitions du Luxembourg dans ce domaine et elle est, par ailleurs, saluée par les entreprises d'ores et déjà intéressées.

Cette initiative législative s'est, par ailleurs, faite dans une approche inclusive. Elle a eu lieu en consultant des experts internationaux et en informant d'autres Etats et en appelant à leur collaboration. Cette initiative vise précisément à créer une certaine pression afin de parvenir au sein de l'Organisation des Nations Unies à une adaptation aux réalités du cadre légal international régissant l'espace.

Monsieur le Ministre rappelle que le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (ci-après le « Traité espace »), ne parle de non appropriation de l'espace extra-atmosphérique qu'en relation avec une « appropriation nationale par proclamation de souveraineté » et vise des activités étatiques afférentes. Il n'aurait été nullement question, ni envisageable à l'époque de l'utilisation économique de matériaux disponibles dans l'espace et l'orateur rappelle l'analogie qui serait à faire avec la mer et les eaux internationales : quoique pas susceptibles d'appropriation, leurs ressources le sont bel et bien.

Monsieur le Ministre renvoie à la « lourdeur » des rouages au sein d'organisations internationales, notamment s'il s'agit de renégocier ou de parvenir à de nouvelles dispositions mondialement contraignantes. Dans une première phase, il s'agira de parvenir à sensibiliser une majorité d'Etats à la nécessité de « réglementer l'espace ». En attendant, les Etats précurseurs, dont le Luxembourg, auront pris le devant et se seront positionnés sur ce marché futur. D'ores et déjà, une cinquantaine d'entreprises et institutions actives dans ce secteur sont prêtes à s'implanter au Luxembourg. L'orateur insiste qu'il s'agit de déclencher un processus économique développant sa propre dynamique et ceci bien avant que la première mission économique sur un quelconque corps céleste aura été accomplie ou même un dispositif légal international moderne aura été adopté. Des compétences se concentreront, du savoir-faire s'accumulera, un « space cluster » naîtra et croîtra.

Monsieur le Ministre rappelle qu'il est bien conscient de la nécessité d'une collaboration internationale à ce niveau. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vise à signer des MoU<sup>3</sup> avec d'autres Etats s'engageant à œuvrer ensemble au niveau de l'ONU pour une réforme du cadre légal international régissant l'espace et de se concerter en ce qui concerne leurs intérêts respectifs dans l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit ainsi également de se répartir certaines tâches dans le développement des instruments visant à exploiter l'espace et d'avancer de la sorte plus rapidement. Un pareil mémorandum d'entente vient d'être signé avec le Portugal à l'occasion de la visite de leur Premier ministre au Luxembourg en avril dernier. Le Japon et les Emirats arabes unis ont également exprimés leur intérêt à un tel accord.

L'objectif devrait cependant être de parvenir à un accord multilatéral entre Etats intéressés à l'exploitation économique de l'espace.

---

<sup>3</sup> *Memorandum of Understanding* ou mémorandum d'entente.

Monsieur le Ministre tient à souligner qu'il ne s'agit d'aucune manière d'exploiter une nouvelle « niche de souveraineté », mais de créer une « niche de compétence ».

Monsieur le Ministre clôt son exposé en informant l'assistance qu'il a été invité à devenir membre du *World Economic Forum*<sup>4</sup> pour ce qui est du secteur espace. Cette organisation aura, par ailleurs, le 11 mai 2017, une réunion au Luxembourg, ce qui constitue une première et s'explique par le rôle de pionnier que le Luxembourg joue dans le secteur économique de l'exploitation de l'espace.

*Débat:*

- **Agence spatiale.** Monsieur le Ministre confirme son intention de créer une agence spatiale luxembourgeoise. Ses missions se limiteront au volet commercial et économique des activités spatiales. Cette agence devrait gérer un fonds d'investissement qui recevra des dotations de l'Etat et qui sera ouvert à des participations d'investisseurs privés. Cette agence analysera les projets et entreprises potentiellement prometteurs et prêts à s'implanter au Luxembourg et décidera sur d'éventuelles participations ;
- **Attraits fiscaux.** Un intervenant juge naïf de vouloir attirer des capitaux étrangers dans un tel secteur, sans disposer d'instruments fiscaux attrayants, compensant tant soit peu le risque inhérent à de tels investissements et appelle à la mise en place rapide d'une alternative au régime de l'article 50bis entretemps abrogé de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Il est répliqué que cette question relève des attributions du Ministre des Finances et qu'il serait effectivement utile de disposer d'une proposition à ce niveau dans un avenir proche ;
- **Débat public.** Renvoyant à l'impact financier et aux nombreux autres aspects touchés par une politique publique de l'espace, un député appelle de ses vœux l'organisation d'un débat public à ce sujet dans l'enceinte de la Chambre des Députés ;
- **36.000 kilomètres d'espace économique.** Monsieur le Ministre tient à souligner que depuis bonne date il est accepté que l'espace économique de la terre s'étend entretemps à 36.000 kilomètres dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis des dizaines d'années déjà cet espace est exploité par des sociétés privées à des fins commerciales. Bien avant le secteur privé, ce sont les Etats qui ont recouru à cette « ressource » pour des fins militaires, entre autres. Le progrès technologique en cours est susceptible d'étendre cet espace, en théorie, à l'infini. Dans les faits, l'appropriation des ressources spatiales est admise depuis belle lurette. Les textes légaux internationaux suivront.

Par ailleurs, le Traité espace permet explicitement de ramener des ressources de corps célestes à terre « à des fins scientifiques » et il s'agit d'une pratique courante d'organisations comme la NASA. Ladite formulation s'explique par le contexte historique. Dans les années 1960, personne ne songeait à la possibilité même d'une exploitabilité

---

<sup>4</sup> Forum connu pour sa réunion annuelle à Davos en Suisse. Il s'agit d'une fondation sans but lucratif qui a pour objectif « d'améliorer l'état du monde ».

commerciale par des sociétés privées de ces ressources ;

- **Impact financier.** Il est précisé que le Gouvernement a accordé une ligne de crédit de 200 millions d'euros pour le développement des activités dans le secteur spatial. Cette somme ne sera et ne pourra pas être dépensée dans l'immédiat, mais elle montre que cette initiative et la volonté politique derrière sont à prendre au sérieux. Tandis que 25 millions euros de cette ligne de crédit sont déjà engagés, seulement quelque 15 millions euros ont jusqu'à présent été dépensés. La moitié de cette somme a été et sera investie en tant que participations de l'Etat dans des entreprises actives dans ce domaine. Cette forme de soutien est plus rentable à long terme, l'orateur renvoie à l'exemple de la SES, que l'octroi de simples aides publiques à la recherche et au développement. Les entreprises préfèrent même une participation de l'Etat, ce qui leur accorde une certaine notoriété, à l'octroi d'une subvention.

Plusieurs instruments sont à disposition de l'Etat pour réaliser ces participations. Il s'agit principalement de la SNCI qui est active dans ce domaine. D'autres sources de financement sont le programme Luximpulse et l'ESA<sup>5</sup>. La contribution du Luxembourg au budget de l'ESA donne droit à un retour complet de cette dotation (quelque 25 millions d'euros) dans des activités spatiales au Luxembourg. Jusqu'à présent, le Luxembourg peinait à trouver des acteurs au Luxembourg pouvant profiter de cette dépense. Des entreprises spatiales qui s'installeront au Luxembourg pourront donc également participer à des programmes de l'ESA, ce qui constitue un attrait supplémentaire énorme.

Monsieur le Ministre, renvoyant à sa récente mission économique consacrée au domaine spatial aux Etats-Unis, souligne l'intérêt massif de nombreuses entreprises à l'initiative luxembourgeoise ;

- **MoU.** Monsieur le Ministre précise que les mémorandums qui sont et qui seront signés ne sont à considérer que comme une étape politique intermédiaire pour parvenir à un accord multilatéral. Des discussions afférentes avec des Etats ayant un plus grand poids dans le domaine spatial sont en cours. L'orateur cite le Japon et la Chine. Des contacts dans ce sens auront également lieu avec la Fédération de Russie. L'idée est également de coopérer avec les Etats-Unis. D'autres Etats comme l'Inde devraient être approchés dans ce même sens. L'orateur souligne que la composition même de l'*advisory board* démontre que d'autres grands « Etats spatiaux » sont réellement intéressés par une telle coopération et il renvoie aux représentants de la Chine et de la Corée du Sud ;
- **OECD versus ONU.** Un intervenant partage l'appréciation qu'attendre une révision du Traité espace dans un temps plus ou moins proche serait naïf et en contradiction avec la volonté d'être parmi les « first movers » et de développer d'ores et déjà ce secteur au Luxembourg. Trouver un accord multilatéral en ce qui concerne ce nouvel espace économique serait toutefois à recommander. L'OECD lui semble être une organisation internationale plus propice à parvenir dans un délai raisonnable à un tel accord, car regroupant des Etats avec des économies développées et intéressées à stimuler la croissance par la

---

<sup>5</sup> European Space Agency.

coopération internationale. De plus, elle aurait une solide expérience dans la négociation de tels accords multilatéraux.

Monsieur le Ministre donne à considérer que des initiatives politiques au niveau de l'ONU sont quand même utiles en ce qu'elles soulignent mondialement que le Luxembourg n'a pas d'ambitions égoïstes et ne souhaite pas faire cavalier seul pour exploiter les ressources de l'espace, mais qu'il met tout en œuvre pour parvenir à une réglementation internationalement acceptée de pareilles activités dans l'espace extra-atmosphérique ;

- **Oppositions formelles.** Il est précisé que les oppositions formelles du Conseil d'Etat ne sont pas de nature à empêcher l'adoption de ce dispositif ou d'en entraver l'efficacité.

Le seul bémol serait que certaines propositions du Conseil d'Etat y liées accroîtraient la rigidité de la future loi. Ainsi, l'article 10 est à reformuler d'une manière bien plus précise et restrictive, de sorte à exiger une adéquation des assises financières aux résultats d'une évaluation des risques à fournir par l'entreprise et des assises financières couvrant ces risques, soit par des moyens financiers propres, soit par une police d'assurance ou une garantie d'un établissement de crédit. Le libellé gouvernemental permettait davantage de formes de couverture (capital social, police d'assurance, garantie comparable) et permettait à un règlement grand-ducal de préciser, si nécessaire, les modalités de ces assises financières. Dans ce secteur novateur en pleine évolution, davantage de flexibilité aurait été utile. Elle aurait permis de tirer des enseignements de l'expérience pratique ;

- **Participation étatique.** Renvoyant à son interprétation du Traité espace, Monsieur le Ministre juge non fondée la préoccupation qu'une participation de l'Etat au capital social de sociétés privées s'appropriant des ressources de l'espace puisse être interprétée par d'autres Etats comme pratique incompatible avec ledit traité ;
- **Rentabilité.** Monsieur le Ministre renvoie à bon nombre d'exemples de technologies « disruptives » qui, dans leurs débuts, n'étaient manifestement pas rentables dans leur mise en œuvre, mais qui, au fil du temps, sont devenus non seulement rentables, mais ont posé de nouveaux standards.<sup>6</sup> Il s'agirait seulement de se rendre compte du spectaculaire développement de la capacité de calcul des « smartphones », phénomène technologique assez récent, dépassant aujourd'hui de loin celle d'ordinateurs performants des années 1970, tout en ne coûtant qu'une partie infime de ces ordinateurs à l'époque. Exemple illustrant que l'économie ne serait pas à penser comme une mécanique, une machine, mais comme un processus dynamique – quelque chose d'organique. Il s'agirait d'évolutions géométriques et non arithmétiques auxquelles on devrait s'attendre dans pareils domaines.

Monsieur le Ministre précise qu'actuellement déjà le Luxembourg puise 1,8 % de son PIB du secteur spatial. A côté de la SES, devenue le plus grand opérateur de satellites au monde, une trentaine d'autres entreprises actives dans le spatial se sont créées ou implantées au Luxembourg ;

---

<sup>6</sup> L'orateur cite Thomas Watson (IBM) au sujet des ordinateurs en 1943 : « I think there is a world market for maybe five computers. ».

- **Refueling.** Il est précisé que des projets liés au « refueling » sont prometteurs puisque la durée de vie limitée d'une quinzaine d'années des satellites actuels s'explique principalement par la quantité limitée de carburant qu'ils peuvent transporter. Les projets visant à générer de l'hydrogène sur des corps célestes appropriés sont à comprendre sur l'arrière-fond de cette problématique. Créer une telle possibilité permettrait de prolonger considérablement la durée d'exploitation des satellites ;
- **Responsabilité de l'Etat.** Monsieur le Ministre concède qu'en fin de compte c'est toujours l'Etat qui est responsable d'éventuels dommages causés par des activités de ses administrés. La situation à laquelle l'Etat sera confrontée ne diffère toutefois pas de situations déjà rencontrées, comme au moment de la création du registre maritime. Le naufrage d'un pétrolier va certes de pair avec un préjudice pour la réputation du pays, mais ces navires sont assurés. Egalement lors du lancement du premier satellite de la SES, le risque a été jugé comme tellement immense qu'aucune compagnie privée n'était disposée à assurer ce satellite, de sorte que l'Etat est intervenu et s'est porté garant. Cette garantie de l'Etat équivalait à l'époque à quelque 5% du budget de l'Etat. En ce qui concerne la spatiation, cette phase initiale pleine d'incertitudes est déjà dépassée. Aujourd'hui, les risques y liés peuvent être évalués et calculés. Les projets des sociétés qui de nos jours développent des activités commerciales dans l'espace doivent et peuvent être assurés. Il s'agit d'une des conditions de l'agrément prévu.

Il est précisé que les risques les plus probables sont liés à des collisions avec d'autres objets ou satellites dans l'espace. Des collisions entre satellites sont extrêmement rares, malgré le très grand nombre de satellites en orbite. Ceci, entre autres, en raison des distances dans l'espace qui sont énormes. Le dommage susceptible d'être causé peut être estimé avec précision et se situe dans les limites de ce qui peut être assuré par une société privée. On parle de quelque 120 millions d'euros au maximum.

Un député estime que des dégâts massifs pourraient également être causés sur terre (objet frappant une grande ville) par de telles entreprises spatiales agréées au Luxembourg. Monsieur le Ministre réplique que pareils « scénarios hollywoodiens » sont complètement irréalistes et renvoie aux activités spatiales qui ont déjà lieu ou qui sont en cours de développement.

Concernant la portée exacte de l'agrément qui sera exigé par l'Etat, il est précisé que les discussions concernant la mise en œuvre concrète de cette régulation sont en cours.

Concernant le risque de pollution évoqué émanant du transport sur terre de matériaux extra-atmosphériques, il est rappelé que d'année en année, la terre est frappée de nombreux météorites majoritairement composés de pierres. Ce phénomène explique des projets de recherche visant à détourner ou détruire d'éventuels astéroïdes avec un potentiel bien plus dévastateur qui se trouveraient sur une trajectoire frappant la terre<sup>7</sup> ;

- **Sécurité juridique à implémenter.** Un député souligne qu'il juge pertinente la réflexion du Conseil d'Etat rappelant qu'il ne suffit pas de

---

<sup>7</sup> Voir le projet AIM (Asteroid Impact Mission).



créer un droit, mais qu'il faut savoir faire respecter ce droit – dans le présent cas de figure également par d'autres Etats souverains dont le Luxembourg dépend complètement dans ce domaine comme lors du lancement et le rapatriement de fusées/satellites et de leur fret.

Monsieur le Ministre donne à considérer que l'initiative législative luxembourgeoise est, comme celle des Etat-Unis, nullement contraire au cadre légal international régissant ce domaine, de sorte qu'il ne perçoit pas comment des problèmes pourraient éventuellement se poser à ce niveau.

Une intervenante tient à souligner l'importance de précurseurs tant pour faire avancer l'économie que pour réformer le droit international et encourage le Gouvernement à poursuivre la voie politique exposée. Elle rappelle la *success story* de la SES et met en garde devant de stériles discussions se perdant dans de questions et remises en question potentiellement interminables ;

- **« Space-Lamesch ».** Monsieur le Ministre rappelle qu'une bonne partie des manœuvres à réaliser par les satellites s'explique par des mouvements visant à éviter des objets ou déchets croisant leur orbite. La perte d'énergie ainsi occasionnée s'accroît et réduit davantage la durée de vie des satellites. C'est cette problématique qui est susceptible de créer une nouvelle activité commerciale. En effet, plusieurs organisations et Etats – dont le Luxembourg – plaident pour une réglementation internationale claire rendant les institutions et entreprises actives dans l'espace responsables de leurs débris ou ferrailles délaissés volontairement ou involontairement. Une telle réglementation les obligerait à récupérer ces objets et créerait donc un champ d'activité nouveau pour une ou des entreprises capables de ce faire ;
- **Union européenne.** Il est expliqué que bien d'Etats membres de l'Union européenne n'ont aucune activité spatiale. L'intérêt au niveau de l'Union européenne est donc limité. Ceci d'autant plus que tous les Etats membres actifs dans ce domaine sont regroupés au niveau de l'ESA, organisation dont le Luxembourg a récemment assuré la présidence durant deux années. Le Luxembourg s'est efforcé à thématiser le sujet de l'exploitation économique de l'espace au sein de cette organisation. Le résultat s'est limité à la création d'un groupe de travail afférent. Depuis que le Luxembourg a pris sa propre initiative, l'intérêt est devenu très grand et la direction de l'ESA a contacté à plusieurs reprises le Luxembourg à ce sujet. D'autres Etats membres, comme les Pays-Bas et la Belgique, se sont liés les bras dans ce domaine en ayant ratifiés le *Moon Treaty*.<sup>8</sup>

#### - Désignation d'un rapporteur

*Point non abordé.*

---

<sup>8</sup> « Agreement Governing the Activities of States on the Moon and Other Celestial Bodies »

### 3. Echange de vues avec Monsieur le Ministre sur

#### a) un "rapprochement éventuel par Eutelsat de la SES" (demande du groupe CSV du 21 novembre 2016);

L'orateur du groupe CSV déplore le traitement tardif de leur demande et donne à considérer qu'entretemps cette nouvelle d'un éventuel rapprochement voire d'un rachat de l'opérateur de satellites SES par Eutelsat a été formellement démentie. Néanmoins, dans un contexte de spéculations sur la consolidation du secteur des opérateurs de satellites, il serait utile de savoir si l'opérateur luxembourgeois est concerné par de telles intentions et/ou activités.

Monsieur le Ministre remarque qu'il n'est pas au courant de ce qui est actuellement discuté ou projeté au sein du groupe SES. Il tient toutefois à préciser que des activités dans ledit sens ont effectivement été lancées du côté de l'opérateur français Eutelsat et ceci dans une intention et sous des conditions inacceptables pour l'Etat luxembourgeois, actionnaire principal indirect de SES. Ainsi, par exemple, le siège d'un tel groupe fusionné aurait été établi à Paris. Pour une série de raisons, SES, étant cotée à la bourse, n'a pas pu prendre position à ce sujet à l'époque. C'est donc le Gouvernement qui a réagi. L'orateur donne à considérer qu'Eutelsat est un opérateur de moindre taille et d'une moindre valeur que le groupe SES. Il clôt en soulignant l'importance stratégique du groupe SES pour le Luxembourg.

#### b) une meilleure protection des consommateurs face au renchérissement des tarifs et frais bancaires (demande du groupe CSV du 9 février 2017)

L'initiateur de la demande de mise à l'ordre du jour rappelle que, depuis un certain temps, le consommateur est confronté à une série de hausses de tarifs bancaires, voire même à la création de nouveaux tarifs. Il concède que la Commission des Finances est actuellement en charge de la transposition en droit national de la directive 2014/92/UE qui vise à harmoniser les règles concernant la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, la mobilité bancaire et le droit d'accès à un compte de paiement de base.

Or, ladite directive serait loin de donner une réponse satisfaisante aux nombreuses questions concernant le coût des services bancaires et soulevées dans ce même contexte. Ainsi, des personnes à revenus modestes ou sans revenus auraient un réel problème à compenser ces charges supplémentaires.

L'orateur ajoute que pareilles préoccupations sont également soulevées par l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. Cette problématique est vécue de manière d'autant plus grave que bien des citoyens sont, en parallèle, confrontés à la fermeture de leurs agences bancaires voire à un éclaircissement généralisé du réseau des filiales bancaires et à une pression de fait à réaliser leurs opérations bancaires via les sites internet des banques. Pourtant, l'ordinateur et l'internet continuent à constituer une barrière pour une partie non négligeable de la population. En outre, certains persistent à douter de la fiabilité et de la sécurité des services *e-banking*.

Monsieur le Ministre rappelle que le maintien d'un réseau d'agences représente un coût considérable pour les instituts financiers. Compte tenu du volume des

opérations y réalisées et la mise au point du *e-banking*, maintes agences n'ont en fait plus de raison d'être économique.

Ainsi, le service CCP de Post Luxembourg encaisse annuellement une perte de quelque 25 millions d'euros. Ce déficit résulte du contexte actuel se caractérisant par de très faibles taux d'intérêts. Le modèle commercial classique des CCP ne fonctionne plus. Le placement des liquidités confiées aux CCP ne permet plus de générer un résultat positif. Au contraire, même le dépôt auprès de la Banque centrale coûte de l'argent. Rien ne permet actuellement d'espérer que les intérêts retrouveront dans un avenir proche un terrain positif permettant de couvrir tout au moins les coûts de fonctionnement de ce service financier.

Le groupe Post a dû réagir à ce nouvel environnement. Il a été même question de liquider le service CCP. La coopération engagée avec la banque Raiffeisen s'explique par ce contexte de pression financière. Toutes les agences ont été analysées d'un point de vue économique. En conclusion, une série de fermetures se sont imposées. En parallèle, toutefois, toute une série de nouveaux points de vente ont été ouverts à des heures d'ouverture avantageuses pour le client et les besoins de personnes âgées ou immobilisées à domicile ont été pris en compte. Monsieur le Ministre réitère ses explications déjà données à ce sujet en commission.<sup>9</sup>

Les augmentations des tarifs bancaires de la Poste s'expliquent par sa situation déficitaire dans ce domaine. La stratégie afférente proposée par la direction générale a été adoptée à l'unanimité – donc également par les représentants des syndicats, l'orateur insiste sur ce point – par le conseil d'administration. Ces augmentations permettront de réduire le déficit annuel du service CCP de quelque 4 millions d'euros seulement. Les hausses décidées sont donc, en fait, largement insuffisantes. En réalisant ses opérations CCP via l'internet, le client peut cependant économiser ces frais.

Monsieur le Ministre confirme qu'une tendance au secteur bancaire existe visant à inciter les clients à réaliser leurs opérations financières via les sites internet sécurisés des banques.

L'orateur souligne que, dans sa réaction, la Poste a tenu compte de la situation de personnes économiquement faibles. Sur demande, ces personnes obtiennent le droit de pouvoir réaliser gratuitement leurs opérations CCP au guichet. Pour les réfugiés, la Poste a fixé à zéro les frais bancaires facturés. Il est rappelé que ces derniers obtiennent gratuitement une carte bancomat pour bénéficier des 25 euros qui leurs sont mensuellement virés.

L'alternative aux hausses des frais facturés aurait été la fermeture du service CCP. Cette option se heurte à la volonté politique du Gouvernement.

\*\*\*

---

<sup>9</sup> Voir la discussion à ce sujet lors de la réunion de la présente commission du 3 décembre 2015 (point 9 du procès-verbal).

La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 mai 2017 à 9.00 heures.

Luxembourg, le 8 mai 2017

Le Secrétaire-administrateur,  
Timon Oesch

Le Président,  
Franz Fayot